



ALGERIA

Assemblée générale
59ème session

Première Commission

Débat général

Déclaration
de Son
Excellence
M Abdallah BAALI
Ambassadeur, Représentant Permanent

New York, 07 octobre 2004

Monsieur le Président,

Il m'est particulièrement agréable de voir l'excellent diplomate que vous êtes présider les travaux de la Commission chargée du désarmement et de la sécurité internationale et je voudrais, à cette occasion, vous présenter, M. le Président, mes plus vives félicitations et mes sincères vœux de succès dans la difficile tâche qui est la vôtre et vous assurer du plein appui de ma délégation.

Mes félicitations vont également à l'ensemble des membres du Bureau.

Je remercie, enfin, votre prédécesseur, l'Ambassadeur, Jarmo Sareva pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de cette commission lors de la session précédente.

Monsieur le Président,

La diplomatie multilatérale de désarmement est en crise. Les mécanismes multilatéraux mis en place pour écarter les menaces posées à la paix et la sécurité internationales par les armes sont paralysés. De même, l'autorité des traités et conventions sur l'abolition des armes nucléaires, biologiques et chimiques est dangereusement entamée. L'interprétation erronée et la mise en oeuvre sélective ainsi que le non respect des traités sont de nature à ébranler les piliers de toute l'architecture de désarmement.

Il serait, en effet, inadmissible que l'effort de désarmement et l'œuvre de l'élimination de l'arme de destruction massive se satisfassent de la seule lutte contre la prolifération horizontale de telles armes. Soutenir le contraire, serait, de notre point de vue, accepter un paradigme aussi incongru que dangereux. Prétendre le contraire serait surtout banaliser l'arme de destruction massive en particulier nucléaire et ignorer sa réelle menace.

Le désarmement nucléaire et la non prolifération sont interdépendants et indissociables. Un traitement déséquilibré de l'une de ces dimensions permettrait à cette arme mortifère de triompher et à ses menaces de persister et de s'aggraver. Pire, il enverrait un faux et dangereux message: l'arme nucléaire est utile.

Le respect du TNP signifie, pour nous, la mise en oeuvre intégrale de toutes ses dispositions. C'est là notre compréhension de ce traité. C'est là aussi une démarche respectueuse de son esprit et de sa lettre. Il n'autorise nullement la division du monde entre ceux qui ont été autorisés à avoir les armes nucléaires et ceux qui n'en ont pas. Il ne tolère sûrement pas que subsistent les doctrines militaires accordant à l'arme nucléaire un rôle central et stratégique. Cette arme n'est pas un droit indéfini et son élimination est, au contraire, une obligation juridique contraignante dont le respect ne peut être indéfiniment repoussé. La prorogation du TNP n'autorise nullement la possession indéfinie de l'arme nucléaire.

L'élimination de l'arme nucléaire répond, en fait, à l'impérieuse nécessité de promouvoir une sécurité collective, universelle et non discriminatoire qui appelle à dépasser la compétition entre les puissances nucléaires et à donner au principe, unanimement accepté, de sécurité non diminuée pour tous, un contenu réel. L'application de ce principe ne saurait être assurée ni par la possession éternelle de l'arme nucléaire ni par sa prolifération tant verticale qu'horizontale.

En outre, la menace posée par les armes de destruction massive a pris une toute nouvelle dimension. La possibilité que des réseaux terroristes se livrent au trafic illicite de technologies et de matières pouvant être utilisées pour la production des armes de destruction massive représente une menace sérieuse pour notre sécurité à tous.

La résolution 1540 est venue répondre à cette menace. Elle a proposé une série de mesures en vue de nous prémunir contre le risque que des armes de destruction massive puissent se retrouver entre les mains de groupes terroristes.

En assumant cette responsabilité, le Conseil de sécurité agit à titre exceptionnel. Il serait indiqué que, dans le même temps et en parallèle à la mise en œuvre de cette résolution, un processus intergouvernemental pour la conclusion d'un instrument juridique international sur cette question soit initié et mené à son terme.

La résolution 1540 doit se limiter à couvrir les lacunes qui existent dans le Droit international à savoir le rapport des armes de destruction massive aux acteurs non étatiques et ne pas affaiblir les régimes internationaux créés par les Traités existant. Ceci étant dit, le moyen le plus efficace de lutter contre les armes de destruction massive c'est de les éliminer totalement.

Monsieur le Président,

L'établissement des zones exemptes d'armes nucléaires est une mesure de désarmement et de non prolifération qui participe au renforcement du régime du TNP et à la consolidation de la paix et la sécurité internationales

La création d'une telle zone au Moyen Orient dépend, à l'évidence, de la décision d'Israël, seul pays au niveau de cette région à ne pas être partie au TNP, d'éliminer ses armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dont il dispose et de soumettre ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA

Les capacités nucléaires israéliennes, l'absence de progrès concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient aujourd'hui de même que la politique de deux poids deux mesures nous préoccupent gravement.

Monsieur le Président,

La Communauté internationale a pris conscience, il y a longtemps, des effets destructeurs de l'accumulation des armes et appelé au désarmement en tant que pilier crucial dans la mise en place d'un nouveau système international de sécurité.

Cette revendication a gagné plus que jamais en pertinence; car la multitude et la complexité des menaces et défis auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui renvoient à la nécessité d'un monde sûr et prospère qui ne saurait se construire sur des politiques de sécurité qui privilégient l'arme et participent à susciter une course aux armements.

Le désarmement général et complet que nous appelons de tous nos vœux, procède de la ferme conviction que l'on ne peut répondre à une menace virtuelle à la sécurité nationale par une menace réelle que sont les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive.

Il s'appuie également sur la conviction que le monde sera meilleur et en mesure de faire face aux nouveaux défis pressants qui nous assaillent au moyen des énormes ressources, libérées par l'abandon de la course aux armements, au profit du développement économique et social et du bien être international.

C'est parcequ'elle adhère pleinement à cette vision que l'Algérie, s'est associée aux différentes oeuvres du désarmement aussi bien nucléaire que chimique, biologique ou conventionnel.

Elle vient de donner, encore une fois, la preuve de son ferme engagement en faveur du désarmement en procédant, en août 2004, à la ratification du protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, additionnel à la convention contre la criminalité organisée. Elle procédera à la destruction publique d'une partie de son stock de mines antipersonnel dans les jours qui viennent.

C'est dans cet esprit, également, que mon pays compte abriter en 2005, la Conférence régionale des Etats de la Ligue arabe sur la mise en oeuvre du programme d'action des Nations Unies contre le commerce illicite des armes légères. Cette Conférence se veut une initiative visant à renforcer du processus de lutte contre le dangereux phénomène que représente le commerce illicite d'armes légères dont les effets déstabilisateurs menacent gravement la paix et la stabilité internationales

L'Algérie s'est de tout temps employée, avec une volonté sincère, à privilégier le dialogue et la concertation et à renforcer la sécurité au sein des cadre traditionnels d'appartenance et de solidarité.

Elle oeuvre de concert avec les autres pays de la région à établir un ensemble maghrébin stable, uni, homogène et prospère, s'est pleinement investie dans le règlement des conflits en Afrique, participe au renforcement de la sécurité et de la coopération entre les pays du Continent et contribue aux efforts tendant à faire de la Méditerranée un " lac de paix et de coopération " et un espace de prospérité.